

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Le revenu en Prusse

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 375-377

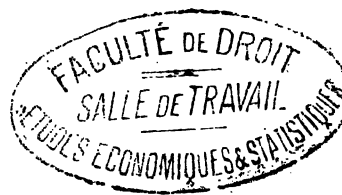
http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__375_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>



IV.

LE REVENU EN PRUSSE.

Nous empruntons à un article que M. Paul Müller a fait paraître dans le *Journal des Économistes* (1), les chiffres ci-après sur l'impôt du revenu en Prusse. La statistique nous aidera à les commenter.

On sait que, dans ce royaume, l'impôt sur le revenu se divise en deux catégories :

1° La *Klassensteuer*, qui frappe les revenus inférieurs à 3,000 marcs;

2° L'*Einkommensteuer*, qui frappe les revenus supérieurs.

Ajoutons que les revenus au-dessous de 420 marcs sont exemptés de cet impôt.

Si nous considérons l'ensemble des citoyens, nous trouvons pour l'année 1881 les résultats suivants :

Nombre des citoyens exemptés de l'impôt	3,931,231		42.94
Frappés de l'impôt sur le revenu	{ 1 ^{re} classe. 5,046,665	5,224,654	{ 55.13 } 57.06
	{ 2 ^e classe. 177,389		
Total égal au nombre des citoyens.	<u>9,155,885</u>		<u>100.00</u>

Rapprochons ces résultats de ceux de l'année 1877 :

Nombre des citoyens exemptés de l'impôt	3,387,428		39.17
Frappés de l'impôt sur le revenu	{ 1 ^{re} classe. 5,098,732	5,261,321	{ 58.95 } 60.83
	{ 2 ^e classe. 162,589		
		<u>8,648,749</u>	<u>100.00</u>

On voit par là qu'en 1877, la proportion des citoyens exemptés de tout impôt sur le revenu était de 39 p. 100. Elle s'élève à 43 p. 100 en 1881 ; par contre, la proportion des contribuables qui était de 61 p. 100 en 1877, n'est plus, cinq ans après, que de 57 p. 100. Ces résultats sont loin d'indiquer une bonne situation économique.

Sur les 3,931,231 citoyens exemptés de l'impôt en 1881, on comptait 2,558,832 individus vivant seuls et 1,372,899 chefs de famille (35 p. 100).

D'un autre côté, sur 5,046,665 citoyens soumis à la 1^{re} classe de l'impôt sur le revenu, 1,183,352 individus vivant seuls et 3,863,313 chefs de famille (75 p. 100).

Et enfin sur les 162,589 citoyens à forts revenus, 30,286 individus vivant seuls et 147,703 chefs de famille (91 p. 100).

Ainsi, la proportion des chefs de famille est d'autant plus considérable que les revenus sont plus élevés.

Réunissons maintenant les citoyens à leur famille, de manière à obtenir le chiffre même de la population.

(1) Numéro de décembre 1882, p. 410.

En procédant ainsi, nous trouvons pour 1877 :

Population exempte de l'impôt	6,425,533		25.33
Soumise à l'impôt sur le revenu. { 1 ^{re} classe. . . 18,324,431	} 18,920,744	{ 72.30	} 74.67
{ 2 ^e classe. . . 596,313			
Total égal de la population.	25,346,277		100 00

Et pour 1881 :

Population exempte de l'impôt	7,825,781		29.29
Soumise à l'impôt sur le revenu. { 1 ^{re} classe. . . 18,245,001	} 18,890,920	{ 68 31	} 70.71
{ 2 ^e classe. . . 645,919			
Total égal a la population	26,716,711		100.00

Or, il suffit de comparer les deux années pour voir que dans un faible intervalle de cinq ans, la population exempte de tout impôt, qui n'atteignait que le quart de la population, en forme aujourd'hui les 29 centièmes. On voit de plus que les familles à forts revenus ne constituent qu'un peu plus des 2 p. 100 de la population.

* * *

En Prusse, on regarde comme pauvres les ménages ayant un revenu au-dessous de 660 marcs ;

Comme petits, ceux dont le revenu varie de 600 à 1,500 marcs ;

Comme moyens, ceux de 1,501 à 3,000 ;

Comme aisés, ceux de 3,000 à 9,600 ;

Comme riches, ceux de 9,600 à 36,000 ;

Enfin comme opulents, ceux au delà de 36,000 marcs.

On trouvera dans le tableau suivant le classement des citoyens conformément à ces définitions :

	1877.	1881.	RÉPARTITION proportionnelle.	
			1877	1881.
Citoyens pauvres	5,999,067	6,641,203	69.36	72.54
— a petits revenus	2,107,657	1,959,866	24.37	21.41
— à revenus moyens	379,436	376,827	4.39	4.11
— aisés	141,929	155,394	1.64	1 69
— riches	18,367	20,124	0.21	0.22
— opulents	2,293	2,471	0 03	0.03
	<u>8,648,749</u>	<u>9,155,885</u>	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>

Et si l'on réunit les citoyens à leurs familles, la population elle-même se trouvera classée d'après le degré de fortune des familles :

	1877	1881.	RÉPARTITION proportionnelle.	
			1877	1881
Familles pauvres	14,874,059	16,644,121	58 69	62.30
— a petits revenus	8,367,400	7,906,542	33.01	29.59
— a revenus moyens	1,508,505	1,520,119	5.95	5 69
— aisées	520,553	563,922	2.05	2.11
— riches	67,352	73,030	0.27	0.28
— opulentes	8,408	8,967	0 03	0.03
	<u>25,346,277</u>	<u>26,716,701</u>	<u>100.00</u>	<u>100 00</u>

On reconnaîtra combien est faible, en Prusse, le nombre des familles riches ou opulentes, et combien, d'un autre côté, le nombre des familles tout à fait pauvres a augmenté.

Il est intéressant de rapprocher de ces diverses catégories le tableau même des revenus qu'elles représentent. Voici, à cet égard, les estimations officielles pour l'année 1881 :

	ESTIMATION des revenus.	PROPORTION p. 100.
	marcs	
Familles pauvres	3,439,698,540	45.07
— a petits revenus	2,057,666,550	26.97
— a revenus moyens	814,273,200	10.66
— aisées	776,513,600	10.17
— riches	339,817,200	4.46
— opulentes	203,726,000	2.67
	7,631,695,090	100.00

Ce tableau est très significatif, car il montre qu'en Prusse, et il en est certainement ainsi en tout pays, la plus grande masse des revenus appartient aux gros bataillons, c'est-à-dire à la population peu aisée. Les classes aisées de la Prusse ne possèdent, en effet, que 17 p. 100 du revenu total du royaume, les riches, pour leur part, un peu plus de 4 1/2 p. 100, et les familles opulentes, 2.67 p. 100 seulement. Si donc, comme certains socialistes le veulent, on procédait à la liquidation générale ou au partage, ce sont les pauvres gens qu'il faudrait avant tout dépouiller de leurs maigres ressources. Qu'on juge, par ce fait, de la valeur de certaines déclamations courantes. Elles ne résistent pas au plus simple examen.

T. LOUA.

